

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué le 14 janvier 2020, s'est réuni le 21 janvier 2020 à 20 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Lucien BRUYAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Lucien BRUYAS, M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Marc GADOUD, Mme Valérie MASIULIS, M. Fabrice FOND, M. Stéphane SABOT, M. Joël BALLAS, Mme Régine DUC

Secrétaire de séance : , Mme Valérie MASIULIS

Membres absents excusés : M. Christophe BROSSON

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

DEMANDES DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions adressées par différents organismes et associations pour l'année 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

- ⇒ Association Familiale de Longes : 770 €
- ⇒ Association des Habitants de Dizimieux – Course cycliste : 334 €

Il ne donne pas suite pour les organismes suivants :

- MFR St Romain de Popey
- Restos du cœur
- Secours catholique
- BTP CFA Loire
- Prévention Routière
- Association Française des Sclérosés en plaque

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal es droits de préemption urbain du mois de Janvier 2020 :

- Parcelle AK800, terrain à bâtir, sis 55, chemin de la Planche au prix de 57.500 €
- Parcelle AC79, maison d'habitation, sise 110, rue du Village au prix de 100.500 €
- Parcelles AK225, AK226, AK 408, maison d'habitation, sise 10, rue de la Forge au prix de 130.000 €

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019, à savoir :

Budget principal

- Chapitre 20 : 265 €
- Chapitre 21 : 24.754 €
- Chapitre 23 : 1.868 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif.

TRAVAUX A REMILLIEUX

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser au hameau de Remillieux un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SY.D.E.R. Il conviendra d'y associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

Le SY.D.E.R assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant un maître d'œuvre

Le coût global prévisionnel de cette opération (maîtrise d'œuvre et travaux), s'élève à 134.900 € TTC avec une participation financière prévisionnelle de la commune payable au SY.D.E.R de 80.300 € en une seule fois ou 6.713 € sur quinze ans.

Il convient aussi de prévoir la construction d'un réseau d'eaux pluviales. Un rendez-vous sera pris avec les services de Vienne Condrieu Agglomération afin de programmer ces travaux.

Le conseil Municipal donne son accord pour la poursuite des études.

CIMETIERES DE LONGES

Suite à l'interdiction d'utiliser des désherbants dans les cimetières, les adjoints ont reçu une société qui propose un procédé de ré-engazonnement des allées ce qui permettrait se mettre en conformité avec la loi.

Le prix de cette prestation serait au maximum de 3.000 € par cimetière, soit 6.000 € pour les deux cimetières de Longes

Le conseil Municipal donne son accord pour tester ce procédé dans le cimetière de Longes.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- D'un courrier de l'association Moto Verte du Pilat invitant la commune à leur assemblée générale.
- D'un courrier envoyé à Monsieur Jean-Luc FUGIT, député de la circonscription, pour son absence à la cérémonie des vœux malgré sa promesse faite.
- L'oubli du colis de Noël de Mme Marie-Thérèse BONNARD, avec toutes les excuses de la Municipalité. Cet oubli sera réparé.
- Des remerciements de M. et Mme SAUMET pour le colis de Noël.
- D'un courrier envoyé au GAEC des Pâquerettes de Châteauneuf suite aux dégradations qu'il a occasionnés d'un chemin rural et la route intercommunale.
- Le passage du rallye du Gier le Samedi 14 mars 2020.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 21h50**

APPARTEMENT COMMUNAL

Un appartement communal va se libérer à compter du 1er mai 2020. Il s'agit d'un T4 situé au 400, grande rue d'une superficie d'environ 70 m².

Le prix du loyer mensuel est de 400 € + un mois de caution

Sous réserve de la composition de la famille, les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature en Mairie.



ROUTE DE CHATEAUNEUF



Un trou assez profond sur la route de Dizimieux à Châteauneuf au niveau de la route des Echaux fait actuellement l'objet d'un rétrécissement de la chaussée.

Une signalisation par des panneaux a été placée en aval et en amont.

CONTENEURS—CHEMIN DE LA CHARPIERE

Nous vous rappelons que les conteneurs situés chemin de la Charpière sont uniquement destinés à recevoir des ordures ménagères et non des objets encombrants (cartons, déchets verts, matelas, etc....). Malheureusement des individus non respectueux de leur environnement déposent tout type de déchets dans ces conteneurs. Ils encourent une amende forfaitaire de **68 €** si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction) et **180 €** au-delà de ce délai.

Deux cent soixante dix familles se sont inscrites à la liste de diffusion de diverses informations en provenance de la mairie par le biais de leur adresse mail
Si vous êtes intéressé, vous pouvez transmettre votre adresse mail à la mairie : mairie@longes.fr.

Votre adresse mail ne sera pas diffusée et restera confidentielle.

RECENSEMENT DES JEUNES POUR L'APPEL A LA DEFENSE

Les jeunes gens ayant atteint 16 ans doivent se faire recenser à la mairie le mois de leur anniversaire. L'attestation de recensement fournie est ensuite indispensable pour passer un examen, pour s'inscrire à la conduite accompagnée, ...



**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663*07 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**



ESPACE PIERRE BRET A TREVES

LE JEUDI 26 MARS 2020 A 20H30

PRIX DES PLACES :
17 € EN RESERVATION
20 € SUR PLACE

C'est un voyage hilarant au cœur des années 70/80.

On a beau être ce fringant vingtenaire biberonné aux références de ses (grands ?) parents, ce quarantenaire soucieux de compléter ses souvenirs des années Giscard ou Mitterrand ou encore ce baby-boomer décidé à se replonger une fois de plus dans sa folle jeunesse en reniflant la colle Cléopâtre, une chose nous unit : l'envie d'échapper à l'hystérie du moment en appuyant sur la touche retour du magnétoscope. Spectacle ni réac, ni rétro, juste drôle !

La MJC de Vienne en collaboration avec 24 communes accueillantes de Vienne Condrine Agglomération présente

39^{ème}
Festival d'Humour
à Vienne et alentours



Du 17 Mars au 03 Avril 2020

Barber Shop Quartet ♦ Le Prix de l'Ascension ♦ Nilson José ♦ Aymeric Lompret
Gilles Détroit ♦ Pierre Mathues ♦ Louise Bouriffé ♦ Delphine Delepaut
J.P Douillon ♦ Les Goguettes ♦ Richard Ruben ♦ Jean-Rémi Chaize
Daniel Camus ♦ Jovany + Dédo



Association Familiale de Longes

Samedi 15 Février

C

17h00 à 22h00

à la salle d'animation

A



R

Défilé direction
le bûcher
avec M. Carnaval

N

Vente de:
Pizza
Jus de fruits
Bières

A

2020

Ouvert à tous

V

A



L

Les enfants doivent être accompagnés et seront sous la responsabilité des parents.

CONCOURS DE BELOTE



Organisé par
L'association des Jeunes
De la Commune de Longes

Le dimanche 9 Février 2020 à 14h

Salle d'animation de Longes

1^{er} lot : 100€

2^{ème} lot : 80€

3^{ème} lot : 60€

4^{ème} lot : 2 bouteilles d'apéritif anisé

5^{ème} lot : 2 bouteilles de whisky

Toutes les doublettes seront récompensées

Inscription : 15€ par doublette

(On se réserve le droit de modifier les lots en fonction du nombre d'inscription)